

# Le coronavirus – Changements dans le fonctionnement de la municipalité de Vihti

24.3.2020

Le gouvernement finlandais a déclaré le 16.3.2020 que le pays connaît des circonstances exceptionnelles en raison de l'épidémie du coronavirus. Le gouvernement a présenté des mesures supplémentaires pour faire face à la situation en Finlande. Ces mesures ont pour but de protéger la santé publique et de garantir le bon fonctionnement de la société et de la vie économique. **Les mesures adoptées seront en vigueur du 18.3.2020 au 13.4.2020.**

Conformément aux instructions du gouvernement, les mesures suivantes seront prises par la municipalité de Vihti :

- **Les installations scolaires seront fermées et l'enseignement de contact cessera. Au lieu de cela, l'enseignement et l'instruction seront principalement organisés à distance.** Dans les circonstances exceptionnelles résultant du coronavirus, l'enseignement de contact a été initialement limité aux élèves dont les parents et les tuteurs travaillent dans des domaines critiques pour le fonctionnement de la société. Maintenant, le gouvernement a modifié sa politique le vendredi 20.3.2020 et tous les élèves des classes 1 à 3 de l'école primaire peuvent également recevoir un enseignement sous forme d'enseignement de contact *si nécessaire*. Toutefois, le Ministre de l'Éducation a lancé un appel aux parents afin que les enfants des classes 1 à 3 ne soient pas envoyés à l'école pour un enseignement de contact, sauf en cas d'absolue nécessité. Des instructions plus détaillées doivent être envoyées par l'intermédiaire de Wilma.
- **Les activités de garderie et de préscolaire** sont réservées aux enfants des employés dans les domaines qui sont essentiels au fonctionnement de la société. Il est recommandé de garder les enfants à la maison si possible.
- **Les établissements pour les jeunes** sont fermés.
- **Les bibliothèques, les bibliobus et le musée** sont fermés.
- **La piscine et le gym** sont fermés. Les groupes d'exercices guidés de la municipalité, tant sur terre que dans l'eau, sont annulés.
- **Le bureau de l'administration municipale** sert le public en ligne, par téléphone ou sur rendez-vous.

Le gouvernement a également défini les mesures suivantes auxquelles nous adhérons :

- Les rassemblements publics sont limités à 10 personnes. Il faut éviter de passer inutilement du temps dans les lieux publics.
- Les visites aux unités de service de logement des personnes âgées et d'autres groupes à haut risque sont interdites.
- Les visites des personnes de l'extérieur dans les hôpitaux, les maisons de retraite et les unités de soins sont interdites. Les visites des proches de patients gravement malades, de patients en fin de vie ou de patients enfants peuvent être autorisées, et un conjoint ou une personne de soutien peut être autorisé à être présent dans la salle d'accouchement, mais ces visites sont toujours examinées au cas par cas.
- Les personnes âgées de plus de 70 ans sont obligées de se tenir éloignées autant que possible de tout contact avec d'autres personnes (quarantaine). Cette obligation ne s'applique pas aux membres du parlement, du gouvernement ou aux élus municipaux.
- Les employeurs du secteur public obligent leurs employés de travailler à distance, dans la mesure du possible.

- Les Finlandais et les personnes résidant en permanence en Finlande qui reviennent de l'étranger sont placés en quarantaine pendant une période de deux semaines.
- Pour l'instant, les citoyens finlandais et les personnes résidant en Finlande doivent éviter de se rendre à l'étranger. Les citoyens finlandais et les personnes résidant en permanence en Finlande sont autorisés à rentrer en Finlande depuis l'étranger. Les voyageurs étrangers sont autorisés à quitter la Finlande.

**Les mesures mentionnées ci-dessus peuvent être prolongées ou faire l'objet de modifications. Ces informations seront mises à jour si nécessaire.**